

Préfecture  
Direction des libertés publiques  
Bureau de la Circulation  
Service des immatriculations

# CYCLOMOTEUR

## VOUS AVEZ ACHETÉ UN CYCLOMOTEUR

Pour effectuer le changement de titulaire sur votre certificat d'immatriculation, vous devez nous fournir les documents suivants :

1. Une demande d'immatriculation complétée et signée
2. copie d'une pièce d'identité (en cas de co-titulaire, joindre les deux pièces d'identité)
3. copie d'un justificatif de domicile
4. la carte grise originale ou s'il s'agit d'une première immatriculation d'un cyclomoteur d'occasion, une attestation d'un professionnel qui doit au minimum comporter les éléments suivants :
  - *la marque*
  - *le type*
  - *le numéro de série (du cadre et non du moteur)*
  - *l'année de mise en circulation*
5. le certificat de cession (dans le cas de la première immatriculation d'un cyclomoteur d'occasion, si vous ne possédez pas ce document joindre une copie des deux dernières attestations d'assurance)



**DOSSIER A RETOURNER à :**  
PREFECTURE DU FINISTERE  
Service Immatriculations  
42 boulevard Duplex  
CS 16 033  
29 000 QUIMPER